

TITRE : Découverte du système « PPMS »

CIBLE : Classe de 2nd Bac Pro SN “Systèmes Numériques”

CONTEXTE

La mise en place dans les établissements scolaire d'un système de PPMS ne nécessite pas de document de déclaration d'intention car la mise en place fut obligatoire entre 2015 et 2016 En effet À la suite des attentats de 2015 et 2016, trois circulaires ont défini le dispositif à mettre en œuvre au sein des académies et notamment les mesures de sécurité? à déployer dans les écoles et les établissements scolaires (circulaire 2015-206 du 25 novembre 2015 relative aux mesures de sécurité? dans les écoles et les établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015, instruction du 22 décembre 2015 relative à la protection des espaces scolaires et instruction du 29 juillet 2016 relative aux mesures de sécurité? dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée scolaire 2016). Il apparaît aujourd'hui nécessaire de renforcer ce dispositif en soulignant tout particulièrement l'exigence d'une approche partenariale associant les structures relevant de l'Éducation nationale (écoles et établissements scolaires, directions départementales, académies), les services en charge de la sécurité ? placés sous l'autorité ? du préfet et les collectivités gestionnaires des établissements

PROBLÉMATIQUE

L'élève découvre le principe des systèmes de PPMS et compare les différentes technologies existantes

MATÉRIEL ET RESSOURCES

- Dossier 1 (technique)
- Dossier 2 (supports d'enregistrement et de communication)
- Dossier 3 (santé et sécurité au travail ; environnement)
- Matériels PPMS

LIENS ASSOCIES

https://fr.wikipedia.org/wiki/Plan_particulier_de_mise_en_sûreté

ESPACE DE FORMATION

Bâtiment.

LISTE DES TACHES METIERS

- **F1** : préparation
- **F2** : installation, réalisation et mise en servie
- **F4** : organisation

--A 1-1=A 1-1 : préparation des opérations.

- A 2-2=A 2-2 : identification des éléments (appareils et matériels), des conducteurs et des supports de transmission et d'énergie.

- A 4-1=A 3-1 : participation à la gestion de son activité.

- A 4-4=A 3-4 : respect des obligations légales et réglementaires.

CHOIX DES COMPÉTENCES / CRITÈRES ASSOCIÉS / INDICATEURS DE RÉUSSITE

- ✓ Compétence C1-1-C1-1 : Appréhender la mise en œuvre d'un projet simulé ou réel d'installation d'un système.
 - Critères d'évaluation : Les contraintes matérielles sont identifiées
 - Critères d'évaluation : La fonction des différents équipements préalablement choisis (matériels, supports et logiciels en prenant en compte des éléments du projet) est identifiée et justifiée.
 - Critères d'évaluation : Les informations nécessaires et suffisantes à la mise en œuvre du projet sont recueillies.

- ✓ Compétence C2-1 : Faire un bilan de l'existant et recueillir les informations relatives à l'exploitation et aux caractéristiques des matériels de l'installation.
 - Critères d'évaluation : Les éléments de l'environnement technique nécessaires au fonctionnement de l'installation sont repérés et énumérés.
 - Critères d'évaluation : Le rôle de tout ou partie des éléments répertoriés est énoncé.

- ✓ Compétence C2-2 : Analyser le fonctionnement de l'installation actuelle ou de l'équipement en vue de l'intervention.
 - Critères d'évaluation : L'ensemble des éléments constituant l'installation est énuméré.
 - Critères d'évaluation : L'analyse fonctionnelle de(s) l'équipement(s) est réalisée.

- ✓ Compétence C5-1 : Établir un pré diagnostic à distance.
 - Critères d'évaluation : L'environnement (faisabilité sur site ou à l'atelier) est analysé.
 - Critères d'évaluation : Le type d'intervention est déterminé.

- ✓ Compétence C8-1=C4-1 : Adopter une attitude citoyenne et responsable dans le cadre de l'usage professionnel des outils numériques.
 - Critères d'évaluation : Le/la technicien(ne) adopte une attitude citoyenne et responsable dans le cadre de l'usage professionnel des outils numériques.
 - Critères d'évaluation : Il/elle utilise les outils de communication dans le respect de la charte de bon usage de l'entreprise.

TITRE : Paramétrage HARMONYS

CIBLE : Classe de 1^{er} Bac Pro SN “Systèmes Numériques”

CONTEXTE

La mise en place dans les établissements scolaire d'un système de PPMS ne nécessite pas de document de déclaration d'intention car la mise en place fut obligatoire entre 2015 et 2016 En effet À la suite des attentats de 2015 et 2016, trois circulaires ont défini le dispositif à mettre en œuvre au sein des académies et notamment les mesures de sécurité? à déployer dans les écoles et les établissements scolaires (circulaire 2015-206 du 25 novembre 2015 relative aux mesures de sécurité? dans les écoles et les établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015, instruction du 22 décembre 2015 relative à la protection des espaces scolaires et instruction du 29 juillet 2016 relative aux mesures de sécurité? dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée scolaire 2016). Il apparaît aujourd'hui nécessaire de renforcer ce dispositif en soulignant tout particulièrement l'exigence d'une approche partenariale associant les structures relevant de l'Éducation nationale (écoles et établissements scolaires, directions départementales, académies), les services en charge de la sécurité ? placés sous l'autorité ? du préfet et les collectivités gestionnaires des établissements

PROBLÉMATIQUE

L'élève paramètre le système Harmonys IP

MATÉRIEL ET RESSOURCES

- Dossier 1 (technique)
- Dossier 2 (supports d'enregistrement et de communication)
- Dossier 3 (santé et sécurité au travail ; environnement)
- Matériels PPMS réf KI8x

LIENS ASSOCIES

www.bodet-time.com

ESPACE DE FORMATION

Bâtiment.

LISTE DES TACHES METIERS

- **F1** : préparation
 - **F2** : installation, réalisation et mise en service
 - **F4** : organisation
-
- A 1-1=A 1-1 : préparation des opérations.
 - A 1-2 : préparation, intégration, assemblage, interconnexion des matériels.
 - A 1-3 : intégration des logiciels.
 - A 1-4 : test et validation.
 - A 2-1=A 2-1 : participation à la préparation sur le site d'installation.
 - A 2-2=A 2-2 : identification des éléments (appareils et matériels), des conducteurs et des supports de transmission et d'énergie.
 - A 2-6=A 2-6 : test et validation des supports de transmission et d'énergie.
 - A 2-7=A 2-7 : mise en place, configuration, paramétrage, test, validation et mise en service des appareils, matériels et logiciels.
 - A 4-1=A 3-1 : participation à la gestion de son activité.
 - A 4-4=A 3-4 : respect des obligations légales et réglementaires.

CHOIX DES COMPÉTENCES / CRITÈRES ASSOCIÉS / INDICATEURS DE RÉUSSITE

- ✓ Compétence C1-1-C1-1 : Appréhender la mise en œuvre d'un projet simulé ou réel d'installation d'un système.
 - Critères d'évaluation : Les besoins et les causes du déclenchement du projet sont décrits.
 - Critères d'évaluation : Les contraintes matérielles sont identifiées.

- ✓ Compétence C2-1 : Faire un bilan de l'existant et recueillir les informations relatives à l'exploitation et aux caractéristiques des matériels de l'installation.
 - Critères d'évaluation : Le rôle de tout ou partie des éléments répertoriés est énoncé.

- ✓ Compétence C2-2 : Analyser le fonctionnement de l'installation actuelle ou de l'équipement en vue de l'intervention.
 - Critères d'évaluation : Les besoins du client auxquels devrait répondre l'installation sont listés.
 - Critères d'évaluation : Le fonctionnement au travers des procédures de test est vérifié.

- ✓ Compétence C3-2 : Réaliser l'intégration matérielle ou logicielle d'un équipement.
 - Critères d'évaluation : Les logiciels sont installés, configurés et paramétrés en respectant les procédures en vigueur.

- ✓ Compétence C3-3 : Effectuer les tests nécessaires à la validation du fonctionnement des équipements.
 - Critères d'évaluation : L'intégration matérielle et logicielle correspond à la configuration souhaitée.

- ✓ Compétence C4-4 : Installer, configurer les éléments du système et vérifier la conformité du fonctionnement.
 - Critères d'évaluation : L'accès logiciel aux paramètres est vérifié préalablement.
 - Critères d'évaluation : Un compte rendu de test est établi et transmis.

- ✓ Compétence C6-2=C3-1 : S'intégrer à la démarche qualité du service et respecter les termes du contrat.
 - Critères d'évaluation : Les délais fixés sont respectés.

- ✓ Compétence C8-1=C4-1 : Adopter une attitude citoyenne et responsable dans le cadre de l'usage professionnel des outils numériques.
 - Critères d'évaluation : Il/elle utilise les outils de communication dans le respect de la charte de bon usage de l'entreprise.

TITRE : Paramétrage HARMONYS

CIBLE : Classe de 1^{er} Bac Pro SN “Systèmes Numériques”

CONTEXTE

La mise en place dans les établissements scolaire d'un système de PPMS ne nécessite pas de document de déclaration d'intention car la mise en place fut obligatoire entre 2015 et 2016 En effet À la suite des attentats de 2015 et 2016, trois circulaires ont défini le dispositif à mettre en œuvre au sein des académies et notamment les mesures de sécurité? à déployer dans les écoles et les établissements scolaires (circulaire 2015-206 du 25 novembre 2015 relative aux mesures de sécurité? dans les écoles et les établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015, instruction du 22 décembre 2015 relative à la protection des espaces scolaires et instruction du 29 juillet 2016 relative aux mesures de sécurité? dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée scolaire 2016). Il apparaît aujourd'hui nécessaire de renforcer ce dispositif en soulignant tout particulièrement l'exigence d'une approche partenariale associant les structures relevant de l'Éducation nationale (écoles et établissements scolaires, directions départementales, académies), les services en charge de la sécurité ? placés sous l'autorité ? du préfet et les collectivités gestionnaires des établissements

PROBLÉMATIQUE

L'élève paramètre le système MELODYS DHF

MATÉRIEL ET RESSOURCES

- Dossier 1 (technique)
- Dossier 2 (supports d'enregistrement et de communication)
- Dossier 3 (santé et sécurité au travail ; environnement)
- Matériels PPMS réf KI8x

LIENS ASSOCIES

www.bodet-time.com

ESPACE DE FORMATION

Bâtiment.

LISTE DES TACHES METIERS

- **F1** : préparation
- **F2** : installation, réalisation et mise en service
- **F4** : organisation

--A 1-1=A 1-1 : préparation des opérations.

- A 1-2 : préparation, intégration, assemblage, interconnexion des matériels.

- A 1-3 : intégration des logiciels.

- A 1-4 : test et validation.

- A 2-1=A 2-1 : participation à la préparation sur le site d'installation.

- A 2-2=A 2-2 : identification des éléments (appareils et matériels), des conducteurs et des supports de transmission et d'énergie.

- A 2-6=A 2-6 : test et validation des supports de transmission et d'énergie.

- A 2-7=A 2-7 : mise en place, configuration, paramétrage, test, validation et mise en service des appareils, matériels et logiciels.

- A 4-1=A 3-1 : participation à la gestion de son activité.

- A 4-4=A 3-4 : respect des obligations légales et réglementaires..

CHOIX DES COMPÉTENCES / CRITÈRES ASSOCIÉS / INDICATEURS DE RÉUSSITE

- ✓ Compétence C1-1-C1-1 : Appréhender la mise en œuvre d'un projet simulé ou réel d'installation d'un système.
 - Critères d'évaluation : Les besoins et les causes du déclenchement du projet sont décrits.
 - Critères d'évaluation : Les contraintes matérielles sont identifiées.

- ✓ Compétence C2-1 : Faire un bilan de l'existant et recueillir les informations relatives à l'exploitation et aux caractéristiques des matériels de l'installation.
 - Critères d'évaluation : Le rôle de tout ou partie des éléments répertoriés est énoncé.

- ✓ Compétence C2-2 : Analyser le fonctionnement de l'installation actuelle ou de l'équipement en vue de l'intervention.
 - Critères d'évaluation : Les besoins du client auxquels devrait répondre l'installation sont listés.
 - Critères d'évaluation : Le fonctionnement au travers des procédures de test est vérifié.

- ✓ Compétence C3-2 : Réaliser l'intégration matérielle ou logicielle d'un équipement.
 - Critères d'évaluation : Les logiciels sont installés, configurés et paramétrés en respectant les procédures en vigueur.

- ✓ Compétence C3-3 : Effectuer les tests nécessaires à la validation du fonctionnement des équipements.
 - Critères d'évaluation : L'intégration matérielle et logicielle correspond à la configuration souhaitée.

- ✓ Compétence C4-4 : Installer, configurer les éléments du système et vérifier la conformité du fonctionnement.
 - Critères d'évaluation : L'accès logiciel aux paramètres est vérifié préalablement.
 - Critères d'évaluation : Un compte rendu de test est établi et transmis.

- ✓ Compétence C6-2=C3-1 : S'intégrer à la démarche qualité du service et respecter les termes du contrat.
 - Critères d'évaluation : Les délais fixés sont respectés.

- ✓ Compétence C8-1=C4-1 : Adopter une attitude citoyenne et responsable dans le cadre de l'usage professionnel des outils numériques.
 - Critères d'évaluation : Il/elle utilise les outils de communication dans le respect de la charte de bon usage de l'entreprise.